

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité d'Upton

Session spéciale, dûment convoquée, du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi, 13 décembre 2011 à 19 h 15 à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Croteau, Maire

Et les conseillers et la conseillère suivants :

Monsieur André Bernier;
Monsieur Robert Leclerc;
Madame Barbara Beugger;
Madame Nicole Ménard;
Monsieur Guy Lapointe;
Monsieur Claude Larocque.

Le conseil forme quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Madame Cynthia Bossé, directrice générale est présente et agit à titre de secrétaire.

Certificat de signification

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que conformément à l'article 157 du *Code municipal du Québec*, tous les membres du conseil ont renoncé par écrit, à l'avis de convocation généralement nécessaire à la tenue d'une assemblée extraordinaire.

Signé à Upton ce 13^{ième} jour de décembre 2011,

Cynthia Bossé
Directrice générale

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 19 heures 15 minutes par un moment de réflexion.

1. Ouverture de la session spéciale

364-12-2011

Il est proposé par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que l'assemblée extraordinaire soit ouverte ce 13 décembre 2011 à 19 heures 15 minutes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

365-12-2011

Il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'adopter l'ordre comme suit :

1. Ouverture de la session spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Isolation d'une partie du garage municipal
4. Paiement à DPS Transport inc.
5. Avis de motion relatif au règlement de tarification

6. Engagement d'un employé surnuméraire pour le déneigement
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

3. Isolation d'une partie du garage municipal

Considérant que la Municipalité a besoin d'espace supplémentaire chauffé au garage municipal;

Considérant que pour ce faire, il y a lieu d'isoler une partie du garage municipal à l'endroit où est actuellement l'abri à sel;

Considérant la soumission obtenue de l'entreprise isolation St-Hyacinthe inc. au montant de 7 400 \$ plus les taxes;

366-12-2011

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que ce conseil attribue un budget de 7 400 \$ plus les taxes pour l'isolation à l'uréthane, sur une épaisseur de 2 pouces, des murs au périmètre et du plafond de la partie du garage municipal présentement occupée par l'abri à sel;

Que soit ajoutée la protection ignifuge advenant qu'elle soit requise par l'assureur et ce, pour un budget supplémentaire de 4 400 \$ plus les taxes;

Qu'au moins une autre soumission soit obtenue et que la plus basse conforme soit choisie;

Que les travaux soient réalisés dans les meilleurs délais.

4. Paiement à DPS Transport inc.

367-12-2011

Il est proposé par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit payée, la facture numéro 4193 de l'entreprise DPS Transport inc. relative à des travaux supplémentaires demandés par la Municipalité pour la rue des Lilas et ce, pour un montant de 3 010,96 \$ plus taxes.

5. Avis de motion relatif au règlement de tarification

Avis de motion est donné par monsieur André Bernier afin que soit présentée, à une séance ultérieure, une modification au règlement 2010-203 concernant les coûts des services de vidange des fosses septiques.

6. Engagement d'un employé surnuméraire pour le déneigement

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des employés surnuméraires pour la période de déneigement;

Considérant la résolution numéro 345-12-2011;

368-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soient retenus les services de monsieur Luc Phaneuf, au taux horaire de 20,00 \$, sans avantages sociaux.

7. Période de question

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

369-12-2011

8. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit levée la présente assemblée à 19 heures 25 minutes.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.